



## Modification préavis location

Par **RACOON40**, le **25/02/2011** à **08:14**

Bonjour,

Je dois déménager pour raisons professionnelles, je suis donc en droit ou dans l'obligation de donner un préavis à mon bailleur 1 mois avant la date de départ. Par contre, je vous demande conseil sur la situation suivante:

Imaginons que je donne un préavis au 31 mai 2011 car je dois prendre une nouvelle location sur mon nouveau lieu de travail au 01 juin 2011.

Imaginons toujours, que ce nouveau logement (actuellement occupé) ne puisse pas se libérer comme prévu au 01 juin 2011 (en effet le locataire actuel à un projet immobilier et est dans l'attente de la réception de son logement). Maudits retards dans la construction ...

Ma question est alors la suivante: Étant donné que j'ai donné un préavis au 31 mai 2011 et que faute "à pas de chance" je ne peux pas bénéficier de mon nouveau logement, est-il alors possible de revenir sur la date initiale de mon préavis? C'est à dire rester encore un peu dans mon logement actuel.

Merci pour l'aide que vous souhaitez apporter à ma question.

Cordialement

Par **mimi493**, le **25/02/2011** à **10:06**

[citation]est-il alors possible de revenir sur la date initiale de mon préavis? [/citation]

non, sauf accord du bailleur. Imaginez aussi qu'il a pu relouer et que des locataires attendent pour emménager, eux aussi sans logement si vous restez dans les lieux.

[citation]Imaginons que je donne un préavis au 31 mai 2011

[/citation]

Attention, si vous voulez que le préavis débute le 31 mai 2011, le bailleur doit avoir REÇU la LRAR (date sur l'AR faisant foi) au plus tard le 31 mai. Ce n'est pas la date d'envoi qui compte, ni la date de première présentation. Si le bailleur met 10 jours pour aller chercher le recommandé, ça décale le préavis de 10 jours.